



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quizième session

Point 103 ii) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [73/67](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés », le présent rapport accorde une attention particulière à la sensibilisation et aux stratégies de prévention.

* [A/75/150](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution [73/67](#), intitulée « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés », l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-quinzième session sur l'application de la résolution, en accordant une attention particulière à la sensibilisation et aux stratégies de prévention, en veillant à tenir compte des mesures déjà prises dans ce domaine dans le système des Nations Unies et en dehors et à solliciter l'avis des États Membres. Le présent rapport fait suite à cette demande. Les communications reçues des États Membres sont publiées sur la page web du Bureau des affaires de désarmement¹.

II. Principales tendances et évolutions

Répercussions sur le plan humanitaire et pertes civiles catastrophiques

2. Il est inquiétant de constater que les combats urbains violents se banalisent, ce qui aggrave considérablement les risques encourus par les civils. L'utilisation d'engins explosifs improvisés en milieu urbain et la prise pour cibles d'infrastructures civiles, y compris des systèmes de soins de santé, est alarmante et nécessite une riposte urgente. Cela est particulièrement pertinent eu égard à la crise sanitaire mondiale que nous traversons actuellement. La nouvelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) touche l'ensemble de la communauté internationale. Les systèmes de soins de santé dans les situations de conflit armé et de violence sont déjà fragiles et mis à rude épreuve. L'utilisation de ces engins et d'autres armes explosives affaiblira encore ces systèmes, sapant leur capacité à prendre en charge les victimes de la pandémie et d'autres patients nécessitant des soins de santé.

3. Le 23 mars 2020, le Secrétaire général a lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat afin de faciliter l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, de donner sa chance à la diplomatie et de ramener l'espoir aux personnes les plus vulnérables à la COVID-19. Les conflits prolongés, dans lesquels interviennent souvent de multiples acteurs armés utilisant des tactiques asymétriques, comme le déploiement d'engins explosifs improvisés, sont particulièrement inquiétants dans le contexte de la COVID-19.

4. Depuis la publication du précédent rapport consacré à ce sujet ([A/73/156](#)), les engins explosifs improvisés continuent d'être lourds de conséquences dans les situations de conflit, comme ailleurs. Des attaques à l'engin explosif improvisé ont été recensées dans toutes les régions et dans le cadre de conflits, de crimes, de troubles politiques et de terrorisme.

5. Si les pays de toutes les régions sont concernés par le phénomène, ce sont toujours les mêmes États qui sont le plus durement touchés. Les attaques faisant intervenir ces engins continuent de toucher les civils, notamment au Burkina Faso, en Libye, au Mali, au Nigéria, en Somalie et au Yémen. Il est arrivé que des groupes armés, des terroristes ou des criminels profitent de l'absence d'état de droit et ciblent délibérément les populations pour alimenter l'insécurité et provoquer des déplacements de force, ainsi que pour protéger les itinéraires empruntés par les trafiquants. Lorsque des attaques à l'engin explosif improvisé ciblent des institutions publiques dans des zones urbaines ou peuplées ce sont les civils qui en font de plus en plus les frais.

¹ www.un.org/disarmament/ieds.

6. En 2019, les pertes civiles en Afghanistan ont atteint un niveau record, les engins explosifs improvisés représentant la principale cause de décès. L'ONU a enregistré plus de 10 000 victimes civiles pour la sixième année consécutive, des engins combinés ayant été utilisés pour commettre des attentats, suicides ou non, causant la majorité des victimes par type d'attaque respective². Pour l'année 2019, on a enregistré le plus grand nombre de victimes civiles d'attentats non-suicides depuis 2015.

7. Les conflits violents qui ravagent le nord-est du Nigéria depuis plus de dix ans ont abouti à l'une des crises humanitaires les plus graves au monde. Les civils sont fortement touchés par les engins explosifs improvisés, notamment les engins portés par une personne et les véhicules piégés déployés par certaines factions de Boko Haram. Au moment de la rédaction du présent rapport, les attentats-suicides avaient fait 76 morts civils et en avaient blessé 150. En outre, la présence d'engins explosifs dans des voitures piégées, également appelés mines antipersonnel de type improvisé, le long des routes principales continue de perturber l'acheminement de l'aide humanitaire.

8. En 2019, la République démocratique du Congo a connu une augmentation du nombre d'attaques à l'engin explosif improvisé, en particulier dans la région de Beni, par rapport à 2017 et 2018, où une seule attaque avait été recensée. En réponse, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a créé un groupe de travail sur l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés, appuyé par le Service de la lutte antimines.

9. En Colombie, alors que la majorité des attaques à l'engin explosif improvisé se produit en milieu rural avec des mines antipersonnel de type improvisé, le 17 janvier 2019, l'explosion d'un véhicule piégé à Bogota a tué 23 personnes et en a blessé 68 autres. Le recours aux attentats-suicides est inédit dans ce pays.

10. Al-Shabaab a recours à de nombreuses reprises aux engins explosifs improvisés, ce qui continue de causer des troubles de sécurité en Somalie, mettant non seulement en danger la vie des civils, mais sapant également l'édification de l'État et le développement économique. Ces engins sont restés l'arme préférée par le groupe, qui a acquis la capacité de les fabriquer, ne s'appuyant plus exclusivement sur les restes de guerre. Depuis 2018, en Somalie, on a recensé 3 279 victimes dues aux restes explosifs de guerre et aux attaques à l'engin explosif improvisé. En 2019, une augmentation sensible de ces attaques a été enregistrée dans tout le pays, Banaadir et Bas-Chébéli étant les régions les plus touchées. Les principales cibles de ce type d'attaques restent les forces de sécurité internationales et locales, ainsi que les responsables gouvernementaux. Cependant, les civils continuent de souffrir, ceux-ci représentant en effet le plus grand nombre de victimes, souvent alors qu'ils ne sont que de simples passants à l'endroit où explose une voiture piégée. En raison d'un manque de formation et d'équipement en matière de lutte contre les engins explosifs, les forces de sécurité locales ont également subi des pertes importantes.

11. Le Yémen est l'un des rares États à être touché par des engins explosifs improvisés sur terre, dans les airs et en mer. Les travaux de suivi entrepris par la société civile au cours de la période de référence ont révélé que les combats en cours ont eu de graves répercussions sur les infrastructures civiles, avec, par exemple, la destruction de ponts à l'aide d'explosifs improvisés³. Les attaques touchant les civils,

² Voir unama.unmissions.org/sites/default/files/afghanistan_protection_of_civilians_annual_report_2019_-_22_february.pdf.

³ Protection Cluster Yemen, « Civilian Impact Monitoring Project : 2019 annual report, 1 January-31 December 2019 », 2 mars 2020.

qui font intervenir mines terrestres, engins explosifs improvisés et munitions non explosées, ont augmenté de 23 % par rapport à l'année précédente.

12. Le bilan du conflit en République arabe syrienne continue de s'alourdir pour ce qui est des victimes civiles et de la destruction des infrastructures vitales. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a signalé que des enfants avaient été tués pendant le conflit en raison de l'utilisation de munitions improvisées, telles que des barils d'explosifs et des engins explosifs à propulsion additionnelle, souvent utilisées contre des biens civils, notamment des écoles et des hôpitaux (voir S/2020/366).

13. Au Burkina Faso, 116 attaques à l'engin explosif improvisé ont été enregistrées depuis janvier 2016. Les attaques armées se poursuivent dans les régions nord et est du pays depuis 2018, et plus récemment dans la région centre-nord, le recours aux engins explosifs étant de plus en plus fréquent. À la demande des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies, le Service de la lutte antimines s'est rendu au Nigéria en juillet 2018 et au Burkina Faso en septembre 2019 pour aider ces États à lutter contre ces engins et à protéger leur population.

14. Pour la sixième année consécutive, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a essuyé le plus grand nombre de décès de soldats de la paix, notamment à la suite d'attaques délibérées à l'engin explosif improvisé. En 2018, 9 soldats de la paix ont perdu la vie et 83 ont été blessés dans ce type d'attaques. En 2019, ces chiffres ont été ramenés à 5 et 48, respectivement. Au Mali, le danger représenté par ces engins est resté importante, les régions centrales étant les plus touchées. Bien que les civils ne soient pas la cible principale des groupes armés terroristes, ils sont de plus en plus souvent victimes d'attaques à l'engin explosif.

15. En 2019, la Libye a connu une diminution marquée des pertes civiles résultant d'engins explosifs improvisés par rapport à 2018, année où la Mission d'appui des Nations Unies en Libye avait recensé 225 victimes civiles (43 personnes tuées et 182 blessées). La Mission a vérifié au moins 23 victimes civiles (3 personnes tuées et 20 blessées, dont 7 enfants tués et blessés) dans le pays au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 18 mai 2020. La voiture piégée qui a explosé contre un convoi des Nations Unies à Benghazi le 10 août 2019 a tué trois membres du personnel des Nations Unies et en a blessé deux. Huit civils (sept hommes de la région et un enfant de quatre ans) qui se trouvaient sur les lieux ont également été blessés. L'escalade du conflit en Libye en 2020 s'est accompagnée de l'utilisation systématique d'engins explosifs dans et autour des résidences civiles dans les quartiers de première ligne à Tripoli, ce qui a entraîné un nombre croissant de victimes. Le degré de sophistication de certains engins démontre que des connaissances ont été transférées depuis d'autres zones de conflit et, en outre, augmente leur potentiel létal contre les individus.

16. Les attaques à l'engin explosif improvisé ciblant des travailleurs humanitaires ont été bien documentées⁴. En 2019, 12 attentats distincts à l'engins explosif improvisé en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Libye, au Mali, au Pakistan, en Somalie et en République arabe syrienne ont été recensés dans la Base de données sur la sécurité du personnel humanitaire. D'après les informations, les attaques étaient liées à des engins placés sur des véhicules piégés et au bord de la route. Étant donné les obstacles empêchant la collecte d'informations pertinentes sur

⁴ Humanitarian Outcomes, Base de données sur la sécurité du personnel humanitaire. Disponible à l'adresse suivante : <https://aidworkersecurity.org/incidents>.

les attaques ayant ciblé des travailleurs humanitaires, il est fort possible que le nombre d'attaques et de victimes soit en fait bien plus élevé.

17. Dans les zones peuplées touchées par l'utilisation d'engins explosifs improvisés, l'impact sur les enfants est grave, car ces derniers représentent une grande partie de la population civile. Les explosions entraînent directement la mort et la mutilation et occasionnent d'autres effets physiques et psychologiques douloureux à long terme. Ces engins ont également d'énormes effets indirects sur les enfants, notamment sur l'accès à l'éducation et aux services de base.

18. Dans les situations de conflit armé, l'utilisation d'engins explosifs improvisés exacerbe l'ampleur et la gravité des violations commises contre les enfants. Les données vérifiées par l'ONU pour 2019 montrent que, sur les 10 173 victimes que les conflits armés ont fait parmi les enfants, 25 % ont été directement victimes de l'utilisation d'engins explosifs improvisés, de restes explosifs de guerre et de mines terrestres (voir [A/74/845-S/2020/525](#)). Les attaques à l'engin explosif ont fait 1 215 victimes parmi les enfants en 2019, 279 enfants ayant été tués (208 garçons, 46 filles et 25 de sexe inconnu) et 936 mutilés (682 garçons, 202 filles et 52 de sexe inconnu), en Afghanistan, au Cameroun, en Iraq, au Mali, au Nigéria, aux Philippines, en Somalie, en République arabe syrienne, au Yémen et dans l'État de Palestine. C'est en Afghanistan que le bilan a été le plus lourd : au moins 1 027 enfants ont été tués ou mutilés par de tels engins en 2019 (712 par des attaques utilisant des engins explosifs télécommandés, 241 par des mines antipersonnel de type improvisé et 74 par des engins inconnus). En Iraq et aux Philippines, il a été démontré que les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés étaient la première cause de meurtre ou d'atteinte à l'intégrité physique des enfants (70 % et 51 %, respectivement, de tous les cas vérifiés).

19. De juillet 2018 à fin décembre 2019, des engins explosifs improvisés ont été utilisés dans des attaques ciblant des écoles (66) et des hôpitaux (22) ainsi que dans des attaques visant à faire obstruction à l'accès humanitaire (14) en Afghanistan, en Iraq, au Mali, en Somalie et en République arabe syrienne.

20. Il demeure très préoccupant que des groupes armés non étatiques recrutent des enfants pour les utiliser comme porteurs d'engins explosifs improvisés et pour leur faire fabriquer, transporter ou poser des engins, en particulier en Afghanistan, dans le bassin du lac Tchad et au Yémen. Dans le bassin du lac Tchad, Boko Haram continue d'utiliser des enfants, en particulier des filles, à de telles fins. De 2018 à 2019, 57 enfants au total, dont 45 (soit 79 %) étaient des filles, ont été utilisés et tués comme porteurs lors d'attentats-suicides aux engins explosifs rien que dans le nord-est du Nigéria. En avril 2018, sept filles âgées de 11 à 17 ans ont été utilisées par Boko Haram pour porter des engins explosifs improvisés dans un avant-poste militaire à Bille Shuwa, dans l'État de Borno. L'attaque a fait plus de 100 victimes, dont les sept filles.

21. Les effets différenciés des attaques à l'engin explosif sur les femmes et sur les hommes apparaissent de façon manifeste, notamment des effets distincts sur la santé et des dommages psychologiques et matériels touchant les femmes et les filles⁵. Bien que les hommes et les garçons soient plus nombreux à être victimes d'attaques à l'engin explosif, les femmes et les filles sont touchées par cette violence de façon singulière, car ce sont elles qui pâtissent le plus lourdement des conséquences sociales, psychologiques et économiques à long terme. Les besoins particuliers des femmes et des filles diffèrent particulièrement pour ce qui est des soins d'urgence et de soutien psychologique à la suite d'attentats aux engins explosifs, car elles ont tendance à avoir un accès plus limité aux services requis et risquent davantage d'être

⁵ Initiative Reaching Critical Will, « Women and explosive weapons », 2014.

stigmatisées et marginalisées par leur conjoint et leur famille en raison de leurs blessures. Les déplacements provoqués par l'utilisation d'armes explosives, y compris les engins explosifs improvisés, ont également des effets différenciés selon le genre. Au Yémen, par exemple, environ 76 % des personnes déplacées sont des femmes et des enfants, et près de 21 % des ménages de personnes déplacées et des communautés d'accueil sont dirigés par des femmes de moins de 18 ans⁶.

Déminage à des fins humanitaires dans des contextes complexes

22. Les villes d'Iraq et de République arabe syrienne, comme Raqqa et Mossoul, figurent désormais parmi les champs de bataille les plus meurtriers du monde. L'intensité des combats urbains cause la destruction des infrastructures et porte atteinte aux civils à des degrés inimaginables. Ces villes ont souffert d'une pollution considérable provoquée par des engins explosifs improvisés. L'ampleur et la densité de la pollution, auxquelles s'ajoute la complexité des engins, posent des problèmes aux organisations humanitaires, en particulier aux acteurs qui entreprennent des opérations de déminage humanitaire essentielles.

23. Après la libération de Raqqa du joug de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) en 2017, l'ONU a estimé que 80 % de la ville était inhabitable, notamment en raison de la pollution importante causée par des engins explosifs improvisés. En avril 2018, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a souligné la gravité de la pollution causée par les munitions explosives et les engins explosifs improvisés dans ce contexte⁷. Du fait de la menace élevée que représentent ces engins dans de tels environnements, il importe de conjuguer les efforts d'enquête pour lutter contre la pollution urbaine.

24. En raison des nouveaux obstacles qui se sont fait jour dans le cadre de la neutralisation des engins explosifs improvisés, il est apparu nécessaire d'élaborer de nombreux nouveaux documents d'orientation dans le cadre des Normes internationales de la lutte antimines. Une nouvelle norme sur l'élimination des engins explosifs improvisés, la norme 09.31, a été publiée en février 2019. Le document est axé sur la terminologie et les moyens d'élimination des engins. En outre, on y trouve des conseils sur le déminage à des fins humanitaires dans les zones où les hostilités ont cessé.

25. Lors de la conduite d'activités à haut risque telles que le déminage dans des environnements complexes, il est impératif que les agents disposent d'informations détaillées afin de planifier le déminage et l'élimination en toute sécurité, et donc de minimiser les risques.

Évolution et tendances en matière de fabrication, de conception et de déploiement

26. Dans certains pays, dont la République démocratique du Congo et le Nigéria, la conception des engins explosifs improvisés reste simple, associant des composants militaires ou commerciaux à double usage. Néanmoins, il convient de remarquer que dans plusieurs pays les groupes armés ont perfectionné leur capacité technique en vue de diversifier, de concevoir et de déployer des engins de plus en plus sophistiqués. La complexité croissante de leur conception, à laquelle s'ajoutent l'uniformisation et la

⁶ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, 2019 Humanitarian Needs Overview, Yemen (2018).

⁷ Voir www.un.org/press/en/2018/sc13302.doc.htm.

production en grande quantité par certains acteurs non étatiques, est donc source de préoccupation.

27. La fabrication de mines antipersonnel de nature improvisée prospère et nuit gravement aux civils. Elle est responsable du plus grand nombre de victimes de mines ou de restes explosifs de guerre en 2018. Selon les dernières informations de l'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions, la plupart des victimes de mines antipersonnel de nature improvisée en 2018 ont été recensées en Afghanistan (1 586) et en République arabe syrienne (1 076)⁸.

28. Au Nigéria, la conception des engins explosifs improvisés, dont la plupart sont activés par les victimes et dont beaucoup sont portés par une personne, est simple et se limite à quelques spécificités techniques. En République démocratique du Congo, la conception la plus répandue et la plus rudimentaire reste celle des engins à fil de commande utilisant des explosifs et des détonateurs militaires ou commerciaux de récupération, ainsi que des récipients facilement accessibles, tels que des ustensiles de cuisson.

29. Les groupes armés non étatiques continuent de compter sur les itinéraires logistiques établis pour maintenir le flux constant des ressources nécessaires à leur vaste recours aux engins explosifs improvisés. L'utilisation de produits commerciaux dans le processus de fabrication augmente à la fois les chances de succès et l'efficacité globale de l'attaque. Les groupes armés non étatiques continuent également de rechercher des matières énergétiques commerciaux ou militaires pour des raisons de sécurité, de fiabilité et pour leurs effets explosifs. Une fois acquises par un groupe, ces matières peuvent être distribuées dans une zone opérationnelle plus large, comme le montre la saisie d'explosifs militaires de même type au Bahreïn, en Iraq et au Yémen⁹.

30. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, les similitudes observées en termes de techniques, tactiques et procédures entre les groupes armés opérant dans certains pays démontrent une capacité de transfert régional de savoir-faire. Il y a eu une nette augmentation de l'utilisation d'engins explosifs improvisés par les groupes armés opérant dans la région du Sahel, qui ciblent efficacement les forces gouvernementales, le personnel des Nations Unies, les soldats de la paix et les forces internationales.

31. La conception relativement simple des engins explosifs improvisés en Somalie, y compris les engins destinés aux véhicules piégés, repose sur la disponibilité d'une variété de composants et de produits chimiques à double usage dans toute la région, ainsi que d'explosifs militaires récoltés dans les restes explosifs de guerre. Cependant, des preuves récentes de l'utilisation d'explosifs artisanaux par Al-Shabaab démontrent que les méthodes de fabrication des engins se sont diversifiées.

32. La Colombie a connu une augmentation de l'utilisation d'engins explosifs improvisés commandés, qui ont été utilisés pour cibler non seulement le personnel militaire mais aussi les civils chargés d'aider les forces de sécurité colombiennes à éradiquer les drogues illicites. Une telle diversification laisse penser que les groupes armés ont renforcé leur capacité technique.

33. Grâce à de récentes recherches sur le terrain, des experts non gouvernementaux ont conclu que les mines antipersonnel de nature improvisée ainsi que les charges principales et les plateaux de pression des engins explosifs improvisés ont été

⁸ Observatoire des mines et des armes à sous-munitions, *Landmine Monitor 2018* (Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et Coalition internationale contre les sous-munitions, 2018).

⁹ Conflict Armament Research, *The IED Threat in Bahrain: a Comparative Analysis of Components Documented in the Gulf Region* (Londres, 2019).

uniformisés et produits en masse par les forces en présence au Yémen¹⁰. Le Programme des Nations Unies pour le développement a documenté au Yémen de nouvelles tactiques pour ce qui est de la conception et du déploiement des engins activés par les victimes, y compris le camouflage des engins en rochers pour empêcher leur identification par les experts en déminage. Placés par centaines, les engins sont télécommandés et amorcés à l'aide d'un capteur infrarouge passif, de moyens d'amorçage secondaires et tertiaires ayant également été incorporés, ce qui complique sérieusement les procédures de neutralisation. Les dispositifs télécommandés posent de nombreux problèmes aux agents de déminage dans le monde entier et sont à l'origine d'environ 36 % de tous les décès de démineurs au cours des deux dernières décennies¹¹.

34. En l'absence de produits industriels, les groupes armés non étatiques ont recommencé à fabriquer leurs propres matières énergétiques sous forme d'explosifs artisanaux. Bien que le processus implique un certain nombre de variables pouvant influencer négativement sur le produit final, l'utilisation de produits chimiques industriels associée à une formation adéquate permet tout de même de produire des matières énergétiques extrêmement efficaces. Ces matériaux artisanaux peuvent être utilisés pour renforcer les capacités actuelles d'un groupe armé non étatique en augmentant la quantité de matières énergétiques en vrac disponibles.

35. Les groupes armés non étatiques continuent de s'approvisionner en composants disponibles dans le commerce pour faciliter la production à grande échelle, plus précisément, en modules de télécommande émetteur-récepteur disponibles sur le marché, ce qui leur permet de disposer d'un système fiable. Avec peu ou pas de modification, ces composants peuvent être facilement adaptés à l'interrupteur d'amorçage se trouvant dans un engin explosif improvisé télécommandé.

36. Si le matériel commercial constitue une ressource fiable pour la fabrication d'engins explosifs improvisés, l'utilisation accrue de ce matériel par des groupes armés non étatiques et la dépendance à son égard donnent également aux forces de sécurité la possibilité de remonter à la source du matériel. L'importance du traçage des précurseurs et des composants électroniques ne saurait être surestimée ; celui-ci s'avère en effet déterminant dans l'identification des individus impliqués dans la chaîne d'approvisionnement et sert à endiguer le flux de ces ressources et donc à diminuer la capacité des groupes à fabriquer les engins.

37. Certains groupes terroristes ont appris à déployer des engins explosifs improvisés à l'aide de systèmes de drones disponibles sur le marché et ont appris à fabriquer des drones aériens improvisés pour les utiliser comme engins explosifs improvisés contre des cibles militaires et politiques.

Stratégie applicable à l'ensemble du système des Nations Unies

38. Dans son Programme de désarmement, publié en mai 2018, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait donner un nouvel élan aux efforts de désarmement et de maîtrise des armements dans un monde où les conditions de sécurité se dégradent¹². Il a mis en exergue la nécessité d'entreprendre des efforts ciblés pour atténuer l'impact des armes classiques sur le plan humanitaire, y compris les engins explosifs

¹⁰ Conflict Armament Research, « Dispatch from the field: mines and IEDs employed by Houthi forces on Yemen's west coast », septembre 2018.

¹¹ Brigadier (à la retraite) Gareth Collett « IED clearance in the 21st century: thoughts for donors and implementers », *Explosives Engineering*, journal officiel de l'Institute of Explosives Engineers (mars 2020).

¹² Voir www.un.org/disarmament/sg-agenda/fr/.

improvisés et autres armes explosives, en particulier lorsqu'ils sont utilisés dans des zones peuplées.

39. Conformément à l'action 18 du plan de mise en œuvre du Programme, des consultations approfondies ont eu lieu et les entités des Nations Unies actives pour ce qui est des questions liées aux engins explosifs improvisés ont été recensées. Par la suite, le Service de la lutte antimines a créé une équipe spéciale chargée de coordonner une action globale de lutte contre les engins explosifs improvisés, applicable à l'échelle du système. En associant des représentants des entités chargées de la sécurité, de la politique, des questions humanitaires, du développement et de la lutte contre le terrorisme, l'équipe facilite l'interprétation commune de la menace et renforce la cohérence dans l'utilisation de la terminologie correspondante. Elle permet d'offrir un espace dédié à la mise en commun des données internes, ainsi que des doctrines, des principes opérationnels, des connaissances techniques et des meilleures pratiques.

40. En dressant l'inventaire des ressources et des compétences des Nations Unies dans le domaine de la prévention, de la protection, de l'atténuation des menaces et de l'application des réglementations en matière d'engins explosifs improvisés, le Service de la lutte antimines continuera de proposer une boîte à outils visant à faciliter la coopération et le dialogue multisectoriels, renforcer les synergies grâce à la mise en commun des ressources, des données et des compétences, et à fournir aux entités des Nations Unies un récapitulatif des informations relatifs aux engins explosifs improvisés. Il est essentiel que le système des Nations Unies renforce sa capacité à répondre aux menaces que représentent ces dispositifs au moyen d'une coopération plus étroite, d'analyses exhaustives de la situation politique et des conditions de sécurité ainsi que d'une planification des interventions humanitaires et des opérations de paix fondée sur les faits.

III. Sensibilisation

Éducation aux risques

41. Étant donné la gravité des problèmes posés par les engins explosifs improvisés, en particulier les risques humanitaires, il est impératif de déployer des efforts de sensibilisation dans la même proportion. Ces engins ne sont pas nouveaux, mais comme ils sont de plus en plus utilisés, en particulier dans les zones de conflit, les populations locales se heurtent à des difficultés nouvelles et complexes. L'éducation au risque se place au cœur de la riposte mondiale contre la menace que représentent ces engins. Pour protéger et sauver des vies, il est essentiel, notamment pour la population civile, de mieux appréhender les menaces.

42. L'année 2019 a marqué un tournant dans la sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives¹³. Pour la première fois, la sensibilisation a été érigée en priorité dans le plan d'action quinquennal d'Oslo adopté par 164 pays à l'occasion de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. En outre, un nouveau groupe consultatif a été

¹³ L'expression « éducation aux risques liés aux munitions explosives » désigne les activités qui visent à réduire les risques de décès et de blessures résultant de munitions explosives (y compris les mines improvisées et les engins explosifs improvisés non explosés et abandonnés) en sensibilisant les femmes, les filles, les garçons et les hommes en fonction de leurs différentes vulnérabilités, de leurs rôles et de leurs besoins, et en encourageant les changements de comportement. Parmi les activités de base on peut citer la diffusion d'informations au public, l'éducation et la formation, et la liaison avec la population.

formé et chargé de piloter les efforts liés à la sensibilisation aux risques des munitions explosives à l'intérieur et en dehors du cadre de la lutte contre les mines¹⁴. La nouvelle norme internationale de lutte antimines 12.10 sur l'éducation aux risques liés aux munitions explosives, coordonnée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), est davantage axée sur les engins explosifs improvisés et a été soumise au Comité de révision des Normes internationales de la lutte antimines en février 2020. Elle devrait être adoptée par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines en 2020.

43. Au Nigéria, le Service de la lutte antimines a élaboré des supports de sensibilisation aux risques liés aux munitions explosives, adaptés aux personnes déplacées, aux réfugiés, aux rapatriés et aux communautés d'accueil, couvrant, entre autres, les engins explosifs improvisés activés par les victimes. La campagne de sensibilisation aux risques a permis d'augmenter le nombre de signalements de la présence de munitions explosives, ce qui a permis de neutraliser des engins dangereux. En Iraq, le Service de la lutte antimines s'est associé à la société civile nationale et internationale pour assurer une éducation aux risques, en organisant des ateliers en présentiel et des campagnes médiatiques sur la radio, la télévision et les plateformes de médias sociaux. Il a également mis au point de nouveaux supports d'éducation aux risques qui permettent de mieux faire connaître les engins, notamment un livre illustré pour enfants, des clips vidéo et des clips de réalité virtuelle.

44. En 2019, le Programme alimentaire mondial a collaboré avec le Service de la lutte antimines pour inclure des supports de sensibilisation aux risques d'explosion dans les colis alimentaires à destination de la Libye. Le Service de la lutte antimines a coopéré avec plusieurs agences des Nations Unies et de la Libye pour sensibiliser le public à la suite d'une attaque survenue en avril 2019, au cours de laquelle des centaines de familles ont fui les bombardements aériens et les bombardements aveugles à Tripoli. Une formation de sensibilisation aux risques a également été dispensée aux communautés vulnérables de Tripoli et de Taouargha.

45. Au Burkina Faso, le Service de la lutte antimines a organisé une formation de sensibilisation aux risques à l'intention des forces de l'ordre et de sécurité, des organisations non gouvernementales et du personnel des Nations Unies. Il a organisé des séances de sensibilisation aux risques dans la région de Beni, en République démocratique du Congo, suite au signalement d'une recrudescence de l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Au Mali, le Service de la lutte antimines a conçu une formation de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs improvisés pour les conducteurs des organismes humanitaires et des entreprises du secteur privé opérant dans les régions du centre et du nord du pays, où des engins explosifs jalonnent les axes principaux.

46. En 2019, l'UNICEF a contribué à la protection des civils contre les effets des engins explosifs improvisés en Afghanistan, en Colombie, en Iraq, en Libye, au Myanmar, au Niger, au Nigéria, au Pakistan, en République arabe syrienne, au Tchad, en Ukraine, au Yémen et dans l'État de Palestine grâce à des programmes intégrés portant notamment sur l'éducation aux risques, l'assistance aux victimes axée sur les

¹⁴ Le groupe consultatif se compose des entités suivantes : Danish Church Aid, le Danish Demining Group, la Fondation suisse de déminage, le Centre international de déminage humanitaire de Genève, HALO Trust, Humanité & Inclusion, la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres et la Campagne contre les armes à sous-munitions, le Mines Advisory Group, Norwegian People's Aid, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Service de la lutte antimines, l'Organisation internationale pour les migrations (membre associé), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (membre associé) et le Comité international de la Croix-Rouge (membre observateur).

enfants et la surveillance des blessures. En conséquence, environ 3,8 millions d'enfants ont reçu une éducation aux risques.

47. En complément de la campagne d'éducation aux risques liés aux munitions explosives axée sur les enfants que l'UNICEF a menée en République arabe syrienne, le Service de la lutte antimines a conçu des supports d'éducation aux risques détaillés, propres au pays, adaptés à l'âge, au sexe et à l'occupation sociale, et qui couvrent également différents types d'engins.

48. Dans le cadre du Protocole modifié sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II modifié), annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, les Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié se penchent sur la question des engins explosifs improvisés depuis 2009, y compris sur les aspects relatifs à l'éducation au risque. Les Hautes Parties contractantes ont consacré beaucoup de temps à ces débats et ont continué d'échanger volontairement des informations lors des réunions de leur groupe d'experts. Lors de leur vingt et unième Conférence annuelle, elles ont décidé qu'en vue de compiler à terme des lignes directrices fondées sur les pratiques optimales, les recommandations et les enseignements en usage concernant les méthodes de sensibilisation des civils au danger des engins explosifs improvisés, le Groupe d'experts poursuivrait son échange d'informations volontaire concernant les méthodes, campagnes et pratiques en matière d'éducation aux risques (voir [CCW/AP.II/CONF.21/5](#)).

Sensibilisation du secteur privé

49. Il est essentiel de sensibiliser davantage à la nécessité d'agir pour limiter l'acquisition de précurseurs dangereux, y compris dans le secteur privé. Il importe également de mobiliser davantage les acteurs concernés du secteur privé pour limiter le flux de précurseurs d'explosifs vers les utilisateurs finaux non autorisés. Diverses initiatives ont été prises en vue de sensibiliser les secteurs et les entreprises concernées aux problèmes liés à certains précurseurs susceptibles d'être utilisés dans la fabrication d'engins explosifs improvisés.

50. En 2017, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a facilité un processus consultatif informel avec des représentants du secteur privé, notamment des fabricants de produits chimiques, de produits agrochimiques et d'engrais, de semi-conducteurs et de microprocesseurs, des instituts et des fabricants d'explosifs commerciaux et des sociétés de ressources et d'extraction minières. L'intérêt de la sensibilisation à la sécurité chimique a été mis en avant tout au long de ce processus, et plusieurs bonnes pratiques ont été mises en commun, notamment l'élaboration de codes de conduite et d'éthique¹⁵. Ces débats ont fait ressortir l'importance de l'action de sensibilisation non seulement pour le secteur industriel en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, mais aussi pour les gouvernements respectifs et les autorités réglementaires nationales.

51. Depuis 2018, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) organise chaque année un Congrès mondial sur la sûreté et les nouvelles menaces chimiques. Le Congrès offre un espace de partage d'études de cas appliquées, d'informations et d'expériences, l'objectif étant de donner des informations sur les

¹⁵ Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), « Examining the roles, responsibilities and potential contributions of private sector industry actors in stemming the flow of improvised explosive devices and related materials », résumé de la réunion informelle consultative avec le secteur privé, Genève, mars 2017.

menaces chimiques et explosives dans le monde et de trouver des moyens de s'en prémunir. Rassemblant des représentants des forces de l'ordre, de l'armée, des gouvernements et du secteur, le Congrès est un cadre innovant aux fins de l'échange d'informations, de la coopération et de la formation de partenariats public-privé.

52. Depuis 2011, le Programme « Global Shield » de l'Organisation mondiale des douanes sensibilise les services des douanes et des frontières à la menace chimique et explosive dans le monde entier. Dans ce cadre, les administrations douanières et les services de sécurité des frontières ont reçu du matériel d'essai et suivi une formation à l'identification des produits chimiques précurseurs et des composants d'engins explosifs improvisés. En outre, il existe un volet de sensibilisation à l'échelle locale destinée aux secteurs de vente en gros et de transport de produits chimiques.

Collecte de données et échange d'informations

53. Les mécanismes de signalement des attaques à l'engin explosif improvisé sont essentiels pour générer les données et les analyses nécessaires à l'élaboration de politiques, de programmes et d'activités de lutte contre cette menace. Comme indiqué dans le rapport précédent (A/73/156), l'échange d'informations entre les États, les organisations internationales et le secteur privé est primordial pour lutter efficacement contre les engins explosifs improvisés. Il y a encore lieu d'approfondir la mise en commun d'informations et d'élargir la collecte de données. Les mécanismes et les tribunes existants qui associent diverses parties prenantes continuent de contribuer à la sensibilisation et à l'élaboration de politiques plus éclairées, mais il reste impératif d'assurer une coordination entre ces initiatives.

Systeme des Nations Unies

54. A l'appui d'une stratégie de partage des informations et de conception de réponses efficaces qui soit applicable à l'ensemble du système, le Service de la lutte antimines a coordonné la rédaction d'une feuille de route sur les technologies intelligentes d'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés, qui a pour objet de rassembler les dernières informations sur les menaces liées à ces engins et les technologies et équipements disponibles visant à les détecter et les atténuer¹⁶. Les informations sont compilées dans une base de données consultable. Le Service de la lutte antimines a également amélioré son propre système de gestion de l'information, basé sur le Lexique des engins explosifs improvisés publié en 2016, afin de permettre la standardisation des rapports sur les engins, y compris les informations sur les composants et les tactiques. En outre, la norme internationale de lutte antimines sur la gestion de l'information a été mise à jour en mars 2020 afin d'intégrer les données sur les engins, l'idée étant d'améliorer et d'uniformiser les rapports.

55. En 2019, le Programme des Nations Unies pour le développement a lancé un certain nombre d'améliorations dans le cadre de la gestion de l'information, qui ont permis aux autorités nationales de recenser les explosions liées à des engins improvisés. L'amélioration de la capture des données a permis au Programme d'identifier les explosions de mines attribuées à tort à des engins explosifs improvisés et d'examiner avec efficacité les signalements. Grâce à une meilleure collecte de données, il est possible de mieux comprendre l'ensemble de la menace et donc de mieux prendre conscience du risque réel.

¹⁶ Voir <https://smitmit.unmas.org/>.

56. En 2019, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a créé un groupe de travail sur l'atténuation des risques. Une base de données sera utilisée pour centraliser toutes les informations sur l'emplacement et les types d'engins explosifs improvisés ainsi que sur les victimes afin que la Mission appréhende mieux cette menace. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, comptant avec le soutien du Service de la lutte antimines, a accru le partage stratégique des connaissances sur les attaques impliquant des engins explosifs, ce qui a permis de fournir des analyses pour éclairer la planification de ses activités et la prise de décision.

57. La menace que représente l'utilisation d'engins explosifs improvisés par des terroristes figure dans le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui réunit 40 entités des Nations Unies, ainsi qu'INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes et l'Union interparlementaire. Le Groupe de travail sur la gestion des frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte contre le terrorisme qui relève de l'Équipe spéciale du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme élabore des lignes directrices sur la mise en œuvre de la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité concernant la prévention de l'acquisition par des terroristes d'armes, y compris d'engins explosifs improvisés et de drones. Le Groupe de travail sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques a facilité le partage de l'expertise liée à la protection des cibles vulnérables, notamment les grandes manifestations sportives, les sites religieux, les centres urbains et les grands sites touristiques, grâce à l'engagement local et aux partenariats public-privé.

Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques

58. Les Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques continuent de mettre à jour et d'utiliser le recueil des lignes directrices, pratiques optimales et autres recommandations existantes dans le cadre de la Convention pour échanger des informations entre les États. Les réunions du Groupe d'experts continuent également de faciliter l'échange d'informations sur les situations nationales et les observations générales des Hautes Parties contractantes. Les réunions permettent également aux Hautes Parties contractantes de se tenir informées des faits nouveaux pertinents dans d'autres instances traitant de la menace liée aux engins explosifs improvisés, en vue d'assurer la complémentarité des travaux. Les Hautes Parties contractantes continuent également de partager des informations au moyen d'un questionnaire volontaire sur la coopération internationale en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés, qui vise à renforcer la coopération et l'assistance internationales et à consolider les capacités nationales.

Initiatives d'INTERPOL

59. Le projet Watchmaker est une initiative d'INTERPOL visant à renforcer la capacité de ses pays membres à localiser, identifier et arrêter les individus dont on sait ou dont on soupçonne qu'ils sont impliqués dans des activités liées aux engins explosifs improvisés, et à soutenir leur capacité à prévenir les attentats à l'engin explosif et à y répondre en recueillant, analysant et partageant des renseignements sur les fabricants de bombes, les engins, les matériaux et les systèmes.

60. En outre, INTERPOL, en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, mène une étude stratégique régionale sur la menace que représentent les acteurs non étatiques et leur utilisation potentielle de matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. L'étude portera également sur les capacités, la stratégie organisationnelle, les activités et les objectifs des acteurs non étatiques en ce qui concerne l'utilisation d'armes explosives, y compris les engins explosifs

improvisés. Cela permettra de mieux comprendre l'utilisation régionale d'armes explosives par des acteurs non étatiques, ce qui donnera aux forces de l'ordre et aux acteurs gouvernementaux la possibilité de mettre au point des contre-mesures et des réponses adaptées à la menace.

IV. Prévention

Politiques et stratégies nationales

61. Différentes composantes du système des Nations Unies ont fourni un soutien et conçu des outils pour aider les autorités nationales à se préparer à lutter contre les engins explosifs improvisés et à mettre en place des stratégies correspondantes.

62. Le Service de la lutte antimines a apporté son soutien aux autorités nationales dans l'élaboration de normes et de stratégies relatives aux engins explosifs improvisés. Il a aidé l'Autorité iraquienne de lutte antimines à élaborer des normes nationales sur l'élimination des engins explosifs et le déminage des décombres et des zones résidentielles. De même, depuis 2018, le Service de la lutte antimines soutient le Gouvernement fédéral somalien dans l'élaboration de stratégies nationales visant à prévenir l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Il a conseillé le Gouvernement au sujet du contrôle et de la restriction des composants à double usage utilisés dans la fabrication des engins en rédigeant une législation visant à restreindre l'importation ou l'acquisition d'explosifs et de précurseurs chimiques d'explosifs ou à les autoriser via l'octroi d'une licence.

63. Des groupes armés peuvent profiter d'avoir à disposition des munitions et des restes explosifs de guerre pour produire des engins explosifs improvisés. Le Service de la lutte antimines a aidé les autorités nationales libyennes à renforcer leurs capacités en matière d'élimination des munitions explosives, ce qui a permis de retirer environ 200 tonnes de munitions et de restes de guerre à Misrata.

64. En collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau des affaires de désarmement, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont lancé un projet intitulé « S'attaquer au lien entre le terrorisme, les armes et la criminalité : prévenir et combattre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et leur fourniture illicite à des terroristes ». Dans le cadre de ce projet, l'ONU collabore avec les pays d'Asie centrale pour prévenir et contrer les menaces respectives, y compris le trafic illicite de composants d'engins explosifs improvisés, et pour promouvoir une coopération internationale et un échange d'informations efficaces, notamment par le déploiement de missions d'évaluation des besoins aux niveaux régional et national.

65. Conformément au paragraphe 20 de la résolution 71/72 de l'Assemblée générale, l'UNIDIR a mis au point un modèle de maturité et outil d'auto-évaluation volontaire de la capacité à lutter contre les engins explosifs improvisés destiné à aider les États à recenser eux-mêmes leurs lacunes et leurs difficultés en matière de réglementation et de préparation concernant les engins explosifs improvisés au niveau national. Cet outil donne aux États une vue d'ensemble de leur niveau de maturité actuel en matière de capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés et les aide ainsi à recenser les domaines dans lesquels il convient de prêter attention pour renforcer les capacités nationales¹⁷. L'outil a été testé au Yémen, permettant aux donateurs et aux responsables de la mise en œuvre de comprendre l'ampleur

¹⁷ UNIDIR, *Counter-IED Capability Maturity Model and Self-Assessment Tool* (2020).

potentielle et le coût probable associés à l'atténuation des menaces et les domaines dans lesquels un impact maximal peut être obtenu.

66. Le modèle divise les composantes de la capacité en deux catégories : les activités en amont, qui visent à dissuader ou à prévenir les attaques impliquant des engins explosifs improvisés ; les activités en aval, qui sont associées à la riposte à une attaque ou à l'atténuation d'une attaque, le cas échéant.

Modèle de maturité et outil d'auto-évaluation des capacités de lutte contre les engins explosifs de l'UNIDIR

<i>Activités en amont de lutte contre les engins explosifs improvisés</i>	<i>Activités en aval de lutte contre les engins explosifs improvisés</i>
Politique, législation et réglementation nationales	Élaboration de mesures de lutte contre les engins explosifs improvisés
Sécurité et contrôle des explosifs	Procédure judiciaire
Éducation aux risques liés aux engins explosifs improvisés	Identification des responsables
Développement de capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés	Exploitation technique des engins récupérés
Contrôles aux frontières	Gestion de l'information
Contrôle des précurseurs d'engins explosifs improvisés	Analyse des preuves récupérées
Coopération internationale et régionale et partage de l'information	Réponse aux engins explosifs improvisés - exploitation des lieux d'une explosion ou d'une tentative d'attaque
Opérations fondées sur le renseignement	Réponse aux engins explosifs improvisés : neutralisation

Suivi et communication de l'information

67. Le Conseil de sécurité continue de jouer un rôle important dans l'examen et le suivi des moyens par lesquels les engins explosifs improvisés entravent la paix et la sécurité internationales, notamment par ses travaux thématiques, à savoir ses résolutions concernant le sort des enfants en temps de conflit armé, et par ses travaux spécifiques à certains pays et régions. Par exemple, afin d'appuyer la lutte contre ce type d'engins, une interdiction portant sur les composants connexes a été ajoutée au régime de sanctions contre la Somalie au titre de la résolution [2498 \(2019\)](#), dans le but d'empêcher la vente ou la fourniture directe ou indirecte de précurseurs s'il existe suffisamment d'éléments de preuve pour montrer que le ou les composant(s) seront utilisés, ou risquent fortement d'être utilisés, pour fabriquer des engins explosifs improvisés.

68. Le Conseil de sécurité continue de souligner qu'il importe d'adopter des législations nationales et d'autres mesures visant à ériger en infraction pénale la fabrication, la possession, le stockage et le commerce illicites de tous types d'explosifs, tant militaires que civils, ainsi que des autres matières et composants militaires ou civils pouvant servir à fabriquer des engins explosifs improvisés. En juillet 2019, elle a adopté la résolution [2482 \(2019\)](#) concernant les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme, dans laquelle elle a exhorté les États à prendre des mesures en la matière.

69. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, a été chargée par le Conseil de se concerter avec les États Membres et le secteur privé pour faire mieux connaître et mieux respecter l'embargo sur les armes, en mettant tout particulièrement l'accent

sur les mesures visant à empêcher l'utilisation d'engins explosifs improvisés et l'achat de composants connexes, notamment les mécanismes de déclenchement, les précurseurs d'explosifs, les explosifs disponibles dans le commerce, les détonateurs et les cordons détonants [résolution 2368 (2017) du Conseil, annexe I, par. y)]. Les États Membres sont encouragés à fournir à l'Équipe de surveillance des informations visant à faire le point sur l'utilisation des engins par les organisations terroristes, l'idée étant de permettre au comité des sanctions du Conseil concernés d'identifier et de désigner les personnes et les entités facilitant l'acquisition de composants par des terroristes.

70. L'Équipe de surveillance continue de signaler les tendances relatives aux engins explosifs improvisés et de faire des recommandations aux États Membres sur les mesures à prendre pour y répondre. Elle continue de souligner l'importance des partenariats public-privé dans la détection des modes d'acquisition suspects d'explosifs artisanaux, y compris sur les plateformes en ligne (voir S/2018/705). Ces partenariats sont également utiles en ce qui concerne le renforcement des capacités d'interception et d'exploitation des États Membres pour lutter contre l'utilisation de drones à des fins terroristes (voir S/2019/50).

71. Les États Membres ont signalé à l'Équipe de surveillance que le détournement de détonateurs et de produits chimiques destinés à des utilisations légitimes demeurerait un problème. Ces cas de détournement étaient souvent liés à l'usage de certificats d'utilisateur final frauduleux, incomplets ou trompeurs aux postes frontières. Un petit nombre d'États Membres ont également signalé des cas de réseaux illicites s'assurant le concours des agents des douanes et des frontières pour faciliter le détournement de stocks utilisés pour des engins explosifs improvisés. Le problème du détournement d'armes et de matériel souligne l'importance du respect de normes internationalement reconnues régissant les documents d'exportation, les certificats d'utilisateur final et les déclarations d'utilisateur final. De grandes incohérences dans les normes et le libellé de ces documents persisteraient, et une étude récente analysant les documents d'utilisateur final a mis en évidence des cas où des formulaires mal remplis contenaient des informations incomplètes ou inadéquates à la formulation incohérente qui, dans certains cas, jetaient la confusion s'agissant de l'engagement à fournir aux exportateurs la preuve de la livraison et à empêcher légalement la réexportation vers des tiers¹⁸.

Renforcement des capacités

Réponse et enquête

72. L'ONU accorde la priorité au renforcement de capacités durables et solides en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés. Le Service de la lutte antimines a soutenu en ce sens l'Iraq, la Libye, le Nigéria et la Somalie, ainsi que l'Union africaine. L'assistance technique et la formation ont porté sur la première intervention en cas d'explosion de munitions, les premiers secours d'urgence, les opérations de recherche et d'élimination d'engins explosifs improvisés, la neutralisation des restes explosifs de guerre pour empêcher les groupes armés de récupérer des explosifs militaires, la gestion des lieux d'attaques liés aux engins et l'élaboration de plans d'action nationaux.

73. En Iraq, le Service de la lutte antimines a fourni aux organismes nationaux des conseils d'experts et une formation, notamment une série de formation aux premiers secours à l'intention des services de police irakiens. En outre, 59 membres du personnel de police ont été formés à la neutralisation des munitions explosives et 34 à

¹⁸ Conflict Armament Research, Diversion Digest, n° 2, Londres, août 2019.

la neutralisation des engins explosifs improvisés. À Sinjar, le Service de la lutte antimines forme les populations locales, y compris celles qui vivent encore dans des camps de personnes déplacées, à la recherche et à l'élimination de ces engins.

74. En Libye, à l'appui des poursuites judiciaires, le Service de la lutte antimines a formé 32 agents de la police scientifique, hommes et femmes, à la gestion des lieux d'attaques à l'engin explosif, en soulignant l'importance de la collecte de données sur les victimes ventilées par sexe et de l'intégration des questions de genre au sein des services de police et de sécurité.

75. En mars 2020, le Service de la lutte antimines a mis en place une équipe itinérante de formation à l'atténuation de la menace des engins explosifs improvisés afin de soutenir l'application uniforme des normes de l'ONU concernant la neutralisation des engins explosifs improvisés par les centres de formation régionaux, les partenaires bilatéraux et autres, ainsi que les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de normes internationalement reconnues, il sera possible de garantir une réponse cohérente et de qualité dans les opérations de paix déployées dans des environnements à haut risque impliquant de tels engins, d'améliorer la sécurité et la performance des soldats de la paix et d'augmenter leur capacité à protéger les civils, et de renforcer les capacités nationales pour répondre à la menace sur le long terme.

76. Au Yémen, le Programme des Nations Unies pour le développement a dispensé une formation à l'élimination des engins critiques aux autorités nationales des gouvernorats de Hadramout et de Chaboua, fournissant ainsi une capacité intérimaire en attendant que des capacités à plus long terme soient développées. La formation a consisté principalement à former à l'usage d'appareils contrôlables en partie à distance, l'objectif étant de préserver la vie et les biens au sein des communautés touchées. Depuis la mise en place de la formation en janvier 2020, il n'y a eu aucun décès à déplorer dans les équipes de neutralisation des explosifs et munitions dans plus de 133 interventions impliquant ces engins, par rapport à 2019 où le taux de létalité dans ces gouvernorats était d'un membre de l'équipe tué pour 13 interventions.

77. INTERPOL continue de soutenir le renforcement des capacités et la formation spécialisée en matière d'enquêtes après explosion et de récupération de pièces à conviction dans des environnements contaminés par des produits chimiques ou biologiques, l'objectif étant de renforcer la capacité des pays membres à gérer, traiter et récupérer des pièces à conviction avec intégrité et dans le respect de la chaîne des preuves. Le cours sur les enquêtes, les examens et la criminalistique spécifiques aux produits chimiques élaboré par INTERPOL est une action mondiale visant à aider les pays membres dans leurs enquêtes sur les attaques impliquant des explosifs classiques et contaminés. Dans le cours, il est dit qu'il importe de préserver les lieux de l'attaque et de développer des capacités d'enquête pour identifier les personnes impliquées dans la fabrication des bombes. Il est aussi encouragé de collecter de façon durable et efficace des renseignements à verser dans la base de données du projet Watchmaker afin de concourir à la poursuite des responsables. En outre, le cours a pour objet d'aider les autorités chargées de l'application de la loi et de l'intervention à contrer les menaces que représentent les engins explosifs improvisés en utilisant une approche multisectorielle pour empêcher ceux qui fabriquent des bombes d'agir.

78. Dans le cadre du projet d'INTERPOL sur la détection et la réduction des risques chimiques, des activités de formation structurées contribuent à améliorer les connaissances spécialisées et la sensibilisation des ministres, des hauts responsables des services chargés de l'application des lois et des acteurs privilégiés de l'industrie chimique. La création d'un profil de risque par pays donne lieu à un programme de sensibilisation sur mesure à tous les domaines du processus de fabrication chimique,

y compris le marquage, le stockage, la vente et le transport, permettant ainsi l'élaboration de mesures d'atténuation réalistes et durables pour réduire les menaces planant aux niveaux national et transnational.

79. Grâce à des évaluations réalisées en coopération avec les États concernés, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a recensé les bonnes pratiques en matière d'intervention et d'enquête. En Afrique australe, les laboratoires de criminalistique des États voisins ont mis en commun leur expertise pour renforcer la conduite des analyses liées à la balistique et aux explosifs. D'autres bonnes pratiques relevées concernent l'utilisation concluante des éléments de preuve recueillis sur les lieux de l'attaque dans le cadre de poursuites judiciaires dans des affaires de terrorisme, y compris la récupération d'empreintes digitales sur des fragments d'engins explosifs improvisés.

80. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé en avril 2020 un programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables. Le Bureau aidera les États Membres à concevoir des stratégies globales et collaboratives pour protéger les centres urbains, les sites touristiques, les sites religieux et les événements sportifs contre la menace que représentent les systèmes de drones. En collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et INTERPOL, le Bureau aidera les États Membres à détecter et à évaluer les menaces, à élaborer des stratégies et des procédures pour répondre aux attaques, et à promouvoir les partenariats public-privé et l'interopérabilité en matière de sécurité et de gestion des crises.

81. Le programme sur les mécanismes nationaux de coordination interinstitutions appelés « cellules de fusion », lancé en janvier 2020 par le Bureau de lutte contre le terrorisme en coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Département des opérations de paix et INTERPOL, aura pour vocation de soutenir les efforts faits par les États Membres pour faire face aux menaces terroristes, notamment celles que représente l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Le programme prévoit une formation et un encadrement axés sur l'évaluation des menaces, la prise de décision en connaissance de cause, la préparation et les mesures d'intervention.

82. Dans le cadre du programme mondial de l'ONUSUDC contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, une formation a été dispensée sur l'utilisation des outils d'investigation financière pour identifier les réseaux d'engins explosifs improvisés et comprendre la nature de la menace dans des zones spécifiques en Afghanistan, en Asie centrale, aux Émirats arabes unis, en Afrique de l'Ouest et en Somalie.

Sécurité des frontières

83. Les composants des engins explosifs improvisés, y compris les produits chimiques précurseurs, ont souvent des utilisations légitimes et sont donc détournés d'une chaîne d'approvisionnement complexe. L'exécution du Programme de contrôle des conteneurs de l'ONUSUDC et de l'Organisation mondiale des douanes comprend le ciblage et l'analyse des risques, combinés à l'identification des marchandises, dans le but d'intercepter les envois suspects qui pourraient contribuer à un programme d'engins explosifs improvisés. Il s'agit par exemple de l'interdiction des artifices de divertissement et d'autres composants associés à la production de ces engins.

84. Grâce au Programme « Global Shield » de l'Organisation mondiale des douanes, les agents de contrôle aux frontières de première ligne sont sensibilisés à 14 des précurseurs chimiques les plus couramment utilisés dans la fabrication d'engins

explosifs improvisés, ainsi qu'à des composants tels que les détonateurs, les cordeaux détonants et les transmetteurs. Dans le cadre du Programme, une formation au renforcement des capacités est proposée sur une base régionale, actuellement dans la région Asie-Pacifique et en Afrique orientale, occidentale et centrale. Cela comprend la formation nationale et la mise en place de réseaux de formation locaux, ainsi que la fourniture de spectromètres Raman portables et de kits de test chimique sur le terrain ainsi que la formation à leur utilisation. Au cours des 12 derniers mois, des opérations de détection axées sur les précurseurs chimiques ont été menées dans la région Asie-Pacifique et en Afrique occidentale et centrale, avec une opération prévue en Afrique de l'Est plus tard en 2020.

85. Les terroristes peuvent mettre la main sur des matériaux précurseurs d'engins explosifs improvisés à la faveur d'un manque de rigueur lors du contrôle aux frontières. Dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, les États Membres sont tenus d'améliorer les contrôles frontaliers et douaniers afin de prévenir et de détecter le trafic illicite, entre autres, de munitions et d'explosifs classiques. Grâce à son programme mondial pour la gestion et la sécurité des frontières, le Bureau de lutte contre le terrorisme soutient les efforts déployés par les États Membres pour prévenir le trafic illicite et le mouvement transfrontalier de matériaux à double usage, y compris les précurseurs chimiques utilisés pour fabriquer des engins explosifs. Le programme encourage également l'utilisation et le partage responsables de la biométrie entre les États Membres afin d'identifier les acteurs non étatiques et les organisations terroristes qui ont recours à ce type d'engins.

Sécurité physique et gestion des stocks

86. Les stocks de munitions non sécurisés et la présence de restes explosifs de guerre, allant des munitions d'armes légères aux bombes aériennes, constituent une source facilement accessible d'explosifs pour la fabrication d'engins explosifs improvisés. Le détournement d'explosifs et de munitions classiques pouvant servir à la fabrication d'engins demeure une préoccupation sérieuse. Les terroristes et autres groupes armés non étatiques utilisent fréquemment des munitions explosives de gros calibre comme charge principale dans la fabrication d'engins, y compris ceux activés par les victimes qui fonctionnent comme des mines antipersonnel.

87. À la demande de l'Assemblée générale, l'ONU a élaboré, en 2011, les Directives techniques internationales sur les munitions, lesquelles fournissent des conseils pratiques sur la gestion sûre et sécurisée des stocks de munitions. Pour renforcer la capacité des États intéressés à prévenir le détournement de munitions des stocks, le Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire du programme SaferGuard, continue d'aider les États intéressés à appliquer les directives, notamment en élaborant et en tenant à jour des outils d'aide à la mise en œuvre et des guides pratiques¹⁹. En outre, en 2019, l'Équipe consultative pour les questions de gestion des munitions a été mise sur pied sur l'initiative conjointe de l'ONU et du Centre international de déminage humanitaire de Genève pour fournir aux États un soutien technique spécialisé dans la gestion des munitions conformément aux Directives²⁰.

V. Conclusions et recommandations

88. Les engins explosifs improvisés restent une source de préoccupation importante pour la communauté internationale et constituent un problème transversal qui requiert une approche multidimensionnelle. Il est impératif en outre de chercher des solutions

¹⁹ Voir www.un.org/disarmament/ammunition.

²⁰ Voir www.amat.gichd.org.

aux causes profondes de la fabrication et de la prolifération de ces dispositifs, notamment en répondant aux revendications sociales par le dialogue et d'autres voies pacifiques. À cet égard, il est recommandé de prendre les mesures suivantes :

a) Les États sont encouragés à renforcer leurs efforts dans les instances multilatérales existantes, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les réunions des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié de la Convention sur certaines armes classiques, afin d'aborder cette question transversale sous de multiples angles, notamment la protection des civils, le désarmement et la sécurité internationale, les opérations humanitaires de lutte antimines et la lutte contre le terrorisme ;

b) Les États sont encouragés à envisager des mesures d'atténuation de la menace dès le début de la planification et de la programmation des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, le cas échéant, ainsi que des interventions humanitaires d'urgence, en tenant compte des considérations liées au sexe et à l'âge, en particulier dans les méthodes d'enquête, l'assistance aux victimes et la sensibilisation au danger. Il serait opportun, dans les résolutions pertinentes, d'encourager les opérations de paix à documenter systématiquement les preuves relatives à la présence d'engins explosifs improvisés ;

c) Le Conseil de sécurité est encouragé à veiller, le cas échéant, à ce que les opérations de paix soient équipées, informées et formées de manière à réduire la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Les États sont encouragés à utiliser les normes de l'ONU concernant la neutralisation des engins explosifs improvisés, ainsi que les capacités disponibles de l'Organisation, entre autres capacités pertinentes, pour former et encadrer les pays fournisseurs de contingents et les forces de sécurité nationales.

89. Les pertes de vies humaines et les blessures entraînant des séquelles permanentes ont un effet dévastateur sur les familles et les populations locales. Les engins explosifs improvisés continuent d'affecter gravement les écoles et les hôpitaux, perturbant l'éducation des enfants et l'accès aux soins de santé, et entravant la fourniture de l'aide humanitaire aux enfants. Il convient de tenir compte des besoins respectifs des filles et des garçons dans ce contexte, à commencer par les traitements médicaux d'urgence et spécialisés, ainsi que les services de soutien à la santé, d'intégration psychosociale et socioéconomique. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la protection des civils et des infrastructures civiles, en particulier les établissements de soins de santé, est d'autant plus cruciale. À cet égard, les États sont encouragés à :

a) Envisager de donner la priorité à des campagnes de sensibilisation et d'éducation aux risques qui soient adaptées aux communautés touchées par les engins explosifs improvisés, y compris les enfants ;

b) Renforcer l'assistance aux victimes, y compris les soins d'urgence immédiatement après une attaque aux munitions explosives ou aux engins explosifs improvisés.

90. Il serait opportun que les stratégies nationales visant à contrer la menace que représentent les engins explosifs improvisés fassent fond sur une politique globale mobilisant tous les services de l'État pour prévenir et atténuer les effets de ces engins. Il convient de mettre en place une approche coordonnée et intergouvernementale, idéalement dirigée par un ministère ou un service gouvernemental unique doté de ressources et de pouvoirs suffisants. Il est primordial d'assurer une gouvernance efficace du secteur de la sécurité et de respecter l'état de droit pour s'attaquer aux causes profondes et garantir le succès de l'action de lutte contre les engins explosifs

improvisés. Le modèle de maturité et l'outil d'autoévaluation de l'UNIDIR sur les capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés permettent aux États d'évaluer leur propre état de préparation face aux menaces existantes ou émergentes. À cet égard, les États sont encouragés à :

a) Soutenir et mettre en œuvre le renforcement de la capacité nationale des premiers intervenants à lutter contre les engins explosifs improvisés ;

b) Promouvoir la coopération entre les douanes, les services de l'application des lois et les services frontaliers afin de recenser et de mettre en commun les bonnes pratiques et les stratégies de lutte contre le détournement et le trafic illicites de matières destinées à la fabrication des engins explosifs improvisés, et envisager des enquêtes conjointes et d'autres activités de contrôle de l'application de la réglementation liées aux envois illicites de ces matières ;

c) Utiliser l'outil de l'UNIDIR pour évaluer la priorité accordée à la conception, à la mise en œuvre et à la révision des mesures nationales de lutte contre les dispositifs explosifs improvisés. Les États et les institutions spécialisées qui sont en mesure de fournir une assistance technique aux États intéressés par l'outil de l'UNIDIR sont encouragés à le faire. Cette assistance pourrait prendre la forme, par exemple, d'une aide à l'évaluation de référence des engins explosifs improvisés au niveau national.

91. L'ONU continuera d'opter pour une stratégie plus cohérente, applicable à l'ensemble du système, pour contrer la menace que représente les engins explosifs improvisés, en mettant l'accent sur le renforcement du partage des informations et de la coopération intersectorielle. L'Organisation examinera et mettra régulièrement à jour la politique en la matière afin de garantir des réponses et un soutien efficaces aux États. Compte tenu de l'évolution des dangers liés aux engins explosifs improvisés, les États sont encouragés à continuer d'appuyer une action faisant intervenir l'ensemble du système des Nations Unies, notamment en fournissant des contributions extrabudgétaires aux entités de l'équipe spéciale de coordination créée par le Service de la lutte antimines.

92. Afin de lutter contre les menaces que représentent les engins explosifs improvisés, il importe de garantir une coopération et une assistance internationales solides, y compris le renforcement des capacités et le transfert de connaissances nécessaires. Il est nécessaire de renforcer les capacités et de dispenser une formation spécifiquement pour ce qui est des mesures préventives, notamment le contrôle des mouvements des précurseurs et des composants, l'atténuation des menaces, y compris la détection et l'élimination des engins, et l'application de la loi pour recueillir, traiter et analyser les preuves. La coopération entre les États, les organisations internationales et régionales et le secteur privé devrait être encore renforcée. À cet égard, les États sont encouragés à :

a) Contribuer à la feuille de route sur les technologies intelligentes d'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés, y compris les tendances et les solutions technologiques d'atténuation, l'idée étant d'améliorer l'échange d'informations sur la menace que représentent ces engins et les technologies disponibles pour atténuer cette menace.

b) Élaborer, le cas échéant, des stratégies régionales pour atténuer la menace que représente la prolifération des engins explosifs improvisés.